

Ainsi, 103,206,281 livres (51,603 tonnes) de poisson ont donc été pris dans ces lacs en 1885, et 120,274,983 livres (60,137 tonnes) quatre ans après.

La valeur en 1885 était :

Pour le Canada, de .....	\$1,242,529
Pour les Etats-Unis, de .....	1,813,078

La valeur en 1889 était :

Pour le Canada, de .....	1,816,462
Pour les Etats-Unis, de .....	1,827,248

Le nombre de pêcheurs et d'employés, etc., était :

Canadiens, 1885 .....	2,415
Américains, 1885 .....	6,916
Canadiens, 1889 .....	2,725
Américains, 1889 .....	4,803

539. En 1885, le poisson canadien avait une valeur de \$92.43 par tonne, et le poisson américain de \$47.50.

En 1889, le poisson canadien valait \$124.20 la tonne, et celui des Etats-Unis, \$40.52.

Les 2,415 pêcheurs canadiens ont eu, en 1885, une moyenne de \$514 par tête, et les pêcheurs américains n'ont eu qu'une moyenne de \$260 par tête.

En 1889, le pêcheur canadien a reçu \$667, et le pêcheur américain, \$380.

Il semble exister une différence en faveur des Etats-Unis dans la quantité du poisson, et une différence en faveur du Canada dans sa qualité. Ces chiffres servent à démontrer que les restrictions imposées par le gouvernement obtiennent d'heureux résultats parce que notre poisson n'émigre pas.

540. Les pêcheries de la Colombie Anglaise sont probablement les plus riches de l'univers. Elles ont subi un développement rapide durant les dernières années.

En 1876, la valeur du poisson pris était de \$104,697 ; en 1880, de \$713,335 ; en 1885, de \$1,078,038 ; en 1890, de \$3,481,432, et en 1893, elle était de \$4,447,083.

Pendant les onze années, 1883-93, la valeur du saumon pris était de \$18,934,783. La prise du poisson de 1893 a été la plus considérable connue, la valeur étant de \$3,150,609, et la valeur moyenne pendant les dix années précédentes ayant été de \$1,578,417.

Le poisson pris comprenait l'esturgeon, le flétan, le hareng, l'oolâchans, la truite, la morue de rochers, la *skill*, la *tousqua*, etc.

541. En vertu d'un acte passé en 1882 afin d'encourager la pêche dans les eaux de la mer et la construction d'embarcations et de bateaux-pêcheurs, une mesure stipulait la distribution annuelle de \$150,000